

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 18 septembre 2017 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Michel Croteau, maire
M. Clément Gignac, conseiller
Mme Diane Guérard, conseillère
M. Claude Lessard, conseiller
M. Claude Tessier, conseiller
M. Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTES:

Mme Vivian Viviers, directrice générale
Mme Roxane Ouellet, inspectrice municipale

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 21 août 2017 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale
 - a. Dossier clôture ;
 - b. Amendement au règlement de nuisance (amendes 200 \$ à 500 \$ (art. 31 a) et 14 e) ;
7. Rapport de la directrice générale :
 - a. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
 - b. Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière ;
 - c. Résolution pour travaux routiers (ouverture des soumissions) ;
 - d. Mise en candidature (22 septembre au 6 octobre) ;
 - e. Formation obligatoire (samedi le 25 novembre 2017) ;
 - f. Prochaine réunion le 2 octobre 2017 ;
 - g. Adoption du rôle d'évaluation ;
8. Programmation de travaux révisée dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018 ;
9. Rémunérations payables lors d'élections et référendums municipaux ;
10. Rapport du Club Nautique St-Louis ;
11. Rapport du Comité en environnement ;
12. Autres sujets :
13. Période de questions
14. Levée de la séance.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que présenté.

CA-076-2017 Sur proposition de Mme Diane Guérard dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 août 2017

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 21 août 2017.

CA-077-2017 Sur proposition de M. Claude Lessard dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 août 2017 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois d'août 2017 ;
- Conciliation bancaire au 31 août 2017 ;
- Rapport budgétaire pour le mois d'août 2017.

CA-078-2017 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois d'août 2017 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de septembre 2017.

CA-079-2017 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspectrice municipale

Mme Roxane Ouellet dépose aux membres du conseil son rapport mensuel pour le mois d'août 2017. Treize permis et certificats ont été émis en août pour une valeur de 1 612 700 \$.

CA-080-2017 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport mensuel d'août 2017 tel que déposé.

ADOPTÉ

a) Suivi dossier clôture

Ce dossier est reporté à la prochaine séance du Conseil le 2 octobre 2017 puisque Mme Ouellet et le Maire iront rencontrer le propriétaire dans les prochains jours pour trouver une solution.

b) Amendement au règlement de nuisance (amendes 200 \$ à 500 \$) art. 31 a) et 14 e)

Le Maire Michel Croteau explique que suite aux problèmes survenus aux emplacements des bacs semi-enfouis, on avait pensé augmenter les amendes mais on regarde plutôt la possibilité d'ajouter des bacs pour le recyclage et les déchets.

Nous procéderons à une demande de prix et reviendrons avec ce dossier à la prochaine réunion.

7.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers dépose pour informations le rapport des sorties et événements du Service des incendies de Ste-Catherine qui révèle qu'à Ville de Lac-Saint-Joseph il y a eu 4 interventions du Service des incendies et 7 interventions du Service de Premiers Répondants entre janvier et août 2017.

a) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Mme Viviers mentionne qu'elle a pris connaissance d'un Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal et que la Ville pourrait avoir droit à une subvention pour continuer les travaux routiers sur le chemin Thomas-Maher en 2018.

CA-081-2017 Sur proposition de Mme Diane Guérard dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la directrice générale à faire une demande de subvention dans le cadre dudit programme.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

b) **Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière**

Mme Viviers mentionne qu'elle a également pris connaissance d'un Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière et que la Ville pourrait avoir droit à une subvention pour continuer les travaux routiers concernant la sécurité routière sur le chemin Thomas-Maher en 2018.

CA-082-2017 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la directrice générale à faire une demande de subvention dans le cadre dudit programme.

ADOPTÉ

c) **Résolution pour travaux routiers (ouverture des soumissions)**

Mme Viviers mentionne que suite à l'ouverture des soumissions pour les travaux de voirie à être effectués sur le chemin Thomas-Maher, les résultats ont été les suivants :

Pour les travaux de voirie :

Un seul soumissionnaire soit P.E. Pageau inc. pour un montant de 55 324,82 \$.

Pour les travaux de pavage :

Réception de trois soumissions soit :

- P.E. Pageau inc. :	21 403,75 \$
- Pavage Carmichael inc.	37 886,56 \$
- Pavage F & F inc.	41 896,89 \$

Après recommandation de la firme WSP, il est convenu d'accorder les mandats de travaux de voirie et de pavage à la firme P.E. Pageau inc. qui est le plus bas soumissionnaire.

CA-083-2017 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil accorde les contrats de travaux de voirie et de pavage à la firme P.E. Pageau inc. .

ADOPTÉ

Mme Viviers mentionne également avoir reçu la ventilation de l'estimation budgétaire pour les services professionnels relativement à la surveillance des travaux basée sur un échancier pour deux semaines de travaux incluant la voirie et le pavage qui totalise la somme de 14 575 \$ (avant taxes).

CA-084-2017 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil accepte l'estimation budgétaire de la firme WSP.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

d) Mise en candidature (22 septembre au 6 octobre)

Mme Viviers précise aux membres du Conseil et aux personnes présentes que le dépôt des mises en candidature se fait entre le 22 septembre 9h00 et le 6 octobre 16h30. Elle mentionne que l'horaire disponible pour la réception de ces mises en candidature est le suivant :

- Les lundis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30;
- Les mardis et jeudis de 14h00 à 16h30 et
- Les mercredis de 9h00 à 12h00.

L'avis public a été publié dans le journal Courrier de Portneuf et est affiché aux abris postaux et sur le site internet et les candidats doivent se procurer les formulaires au bureau de la ville ou sur le site internet du DGE.

e) Formation obligatoire des élus et directeurs généraux le 25 novembre 2017

Mme Viviers mentionne aux personnes présentes que les élus et futurs élus doivent noter à leur agenda qu'il y aura une formation obligatoire sur Les rôles et obligations des élus pour tous les élus et directeurs généraux de la MRC de la Jacques-Cartier, le samedi 25 novembre 2017 de 8h00 à 17h00 à la MRC de la Jacques-Cartier et qu'il y aura par la même occasion prise de photos des Maires et des membres des conseils municipaux.

f) Prochaine réunion du Conseil le 2 octobre 2017

Mme Viviers mentionne qu'à cause des élections municipales qui auront lieu le 5 novembre 2017, la prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le lundi 2 octobre 2017 à 19h30.

g) Adoption du rôle d'évaluation 2018

Mme Viviers remet aux membres du Conseil le rôle d'évaluation foncière préparé par la firme Groupe Altus pour l'année 2018 et dont les valeurs imposables sont de 328 705 300 \$ et les valeurs non-imposables au montant de 20 396 900 pour une valeur totale de 349 102 200 \$.

CA-085-2017 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, le conseil adopte le rôle d'évaluation préparé par la firme Groupe Altus pour l'année 2018.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8.- Programmation de travaux révisée dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018

Mme Viviers explique avoir reçu une lettre du ministère des Affaires municipales qui renouvelle la demande de transmettre avant le 15 octobre la programmation des travaux puisque nous reportons les travaux de construction de l'Hôtel de ville.

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

086-2017 IL EST PROPOSÉ PAR M. CLÉMENT GIGNAC, APPUYÉ PAR MME DIANE GUÉRARD, ET IL EST RÉSOLU QUE:

- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Ville de Lac-Saint-Joseph approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

- Ville de Lac-Saint-Joseph atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réels vérifiés et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à assumer tous les coûts supplémentaires pour lesdits travaux estimés à environ 600 000 \$ auquel montant il faudra ajouter les frais d'ingénierie et les taxes;
- QUE Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à remettre sa programmation des travaux avant le 15 octobre 2017.

9. Rémunérations payables lors d'élections et référendums municipaux

ATTENDU QUE ce Conseil peut, par résolution, établir un tarif des rémunérations ou allocations de dépenses payables lors d'élections et de référendums municipaux;

ATTENDU QUE ce Conseil a pris connaissance du tarif des salaires du personnel électoral tel qu'établi par le ministre des Affaires municipales dans son Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections;

ATTENDU QU'il s'avère nécessaire de modifier la rémunération et les allocations décrétées par le Conseil pour tenir compte des nouvelles fonctions et exigences de la tenue des élections;

CA-087-2017 IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil fixe le tarif du personnel électoral de la façon suivante:

- Pour la Présidente d'élection étant un membre du personnel régulier de la Ville, elle sera rémunérée au taux horaire et aux conditions de son contrat de travail actuel pour les journées du vote par anticipation et du scrutin de même que pour les périodes de révision de la liste électorale;
- Pour le Secrétaire d'élection, il peut recevoir 75 % du salaire de la Présidente d'élection suivant l'article 5 du *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*;
- Pour tout autre poste, le tarif applicable sera celui établie par la proposition du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire pour l'année 2017.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que pour toute autre fonction, dont aucun tarif n'aurait été décrété, le tarif établi par le ministre des Affaires municipales ou à défaut celui convenu avec le président d'élection s'applique.

ADOPTÉ

10.- Rapport Club Nautique St-Louis

Mme Diane Guérard présente un bilan des 6 à 8 pour la saison 2017. Elle mentionne qu'il y avait à chacun des 6 à 8 de 60 à 100 personnes et il y avait plusieurs nouvelles personnes.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Les gens ont beaucoup apprécié la diversité des traiteurs. Le budget était de 3 000 \$ et les 6 à 8 ont coûté 2 421,03 \$ ce qui est très positif.

Par la suite, Mme Marie-Michèle Aubé présente un tableau des statistiques concernant l'achalandage durant l'été 2017. Il y a eu 119 inscriptions d'enfants en 2017 dont 76 % provenaient de Lac-Saint-Joseph, 9 % de Fossambault-sur-le-Lac et 15% de Québec.

Elle ajoute qu'il y avait très peu de personnes à l'Assemblée générale annuelle du mois d'août et les parents se sont déclarés très satisfaits. On avait eu un commentaire à l'effet qu'il n'y avait pas assez de surveillance lors des entrées et sorties des enfants. On a instauré un tableau sur lequel on indique tous les messages concernant les entrées et sorties à savoir si l'enfant doit prendre l'autobus ou si un parent viendra chercher l'enfant ou si on autorise une autre personne à venir chercher l'enfant et un moniteur est désigné pour la consultation de ce tableau lorsque les enfants quittent.

De plus, un questionnaire a été remis aux parents soit un sondage de satisfaction. Quarante-deux parents ont répondu et ce qui en ressort c'est le ski-wake qui est très populaire ce qui incite les jeunes à faire des sports nautiques. On aimerait également qu'il y ait de la voile et le catamaran est très populaire. On demande de garder la natation obligatoire.

Elle ajoute qu'elle reviendra comme coordonnatrice en 2018 et que M. Sébastien Boutet sera le moniteur chef en remplacement de Frédéric Lachance.

M. Clément Gignac félicite au nom du Conseil Marie-Michèle Aubé et Diane Guérard pour leur excellent travail. Il s'interroge sur la tarification du Club à savoir s'il ne pourrait pas y avoir un tarif différent pour les enfants du lac comme ça se fait dans les autres clubs. Mme Guérard répond qu'il y a quelques années, il y avait une baisse de fréquentation et c'est pour attirer des jeunes de l'extérieur qu'on avait conservé cette tarification. Ce sera à discuter lors de la planification pour l'an prochain avec le CA du Club Nautique.

Le Maire Michel Croteau réitère les félicitations et demande qu'une motion de félicitations soit transmise à Mme Marie-Michèle Aubé et M. Frédéric Lachance pour les résultats obtenus en 2017.

11.- Rapport du Comité en environnement

M. Claude Lessard mentionne que la CBJC a procédé à l'éradication de la Renouée du Japon. Quatorze sites ont été éradiqués. Il y a eu vérification et certains secteurs ont été oubliés. M. Lessard les avisera de finaliser les travaux.

On a également retracé du roseau commun dans le lac et en bordure du lac. Il a vérifié et effectivement au 62, Thomas-Maher. On aurait intérêt à intervenir rapidement pour éviter la propagation de cette plante. Le MTQ procède à la coupe de cette plante en bordure des autoroutes.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Ça prend l'autorisation du propriétaire et Jacques Tessier informera M. Lessard des coordonnées du propriétaire.

12.- Autres sujets :

Aucun autre sujet n'a été ajouté à l'ordre du jour.

13- Période de questions

Un citoyen aimerait avoir plus de précisions sur les démarches qui seront entreprises dans le dossier de clôture. Il dépose de nouvelles photos. Mme Ouellet mentionne qu'elle rencontrera le propriétaire avec le Maire dans les prochains jours.

14.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h40.

CA-087-2017 Sur proposition de M. Claude Tessier, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h40.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire